

Zeitschrift: Bulletin du ciment
Herausgeber: Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)
Band: 40-41 (1972-1973)
Heft: 12

Artikel: Le béton n'est pas obligatoirement gris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-145836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DU CIMENT

DÉCEMBRE 1972

40° ANNÉE

NUMÉRO 12



1

Village Trigon, Doldertal (Heuelstrasse) Zurich 1968-69
Architecte: Dr J. Dahinden, FAIA/GIAP/SIA



2

Le béton n'est pas obligatoirement gris

La couleur naturelle du béton est un gris. La teinte exacte dépend de différents facteurs qu'on ne peut guère influencer lors de la construction; elle est donc difficile à prévoir avec précision. Après le décoffrage, le gris varie encore, par exemple en raison du séchage qui dure un certain temps, jusqu'à ce que l'équilibre se soit établi. En même temps débutent les influences atmosphériques qui, elles aussi, peuvent à la longue modifier la teinte et l'aspect des surfaces (voir BC n° 5 et 10 de cette année).

3

Il arrive qu'on désire remplacer le gris naturel du béton par une autre teinte, pour mettre en valeur un ouvrage ou le mieux adapter à son environnement. S'il s'agit de **couleurs pâles**, on peut **teinter le béton dans sa masse**. Un pigment coloré stable, en poudre ou en liquide, est alors ajouté au mélange lors du malaxage. La quantité de colorant est limitée pour des raisons de résistance en sorte que la vivacité des teintes ne dépasse pas celle des pierres naturelles qui ont toujours un fond grisâtre. On trouvera des informations plus complètes à ce sujet dans les «Bulletins du Ciment» n° 12/1970 et 8/1964.





Des bétons de **couleurs bien tranchées** ne peuvent être obtenus que par **peinture**. Les ouvrages présentés dans le présent numéro offrent une palette variée de jaune, orange, rouge ou bleu et de gris naturel du béton apparent. L'étage des fondations a le gris naturel du béton coffré, alors que les accents colorés sont donnés par des éléments de façade du rez-de-chaussée et des étages. Ces éléments préfabriqués, très grands et très minces (11,00× 3,50× 0,20 m), sont en béton léger Leca recouvert de béton normal ayant les mêmes empreintes de coffrage que le béton moulé des fondations. Ce dessin reste bien visible, même sous la couleur brillante appliquée par-dessus. Des «Recommandations au sujet des conditions tech-

5 niques à respecter lors des travaux de peinture» ont été publiées en commun par l'Association suisse des fabricants de laques et de peintures, par l'Association des maîtres plâtriers-peintres et par le LFEM. En comparant les coûts, il faut tenir compte du fait que les peintures doivent être renouvelées périodiquement, alors que le béton teinté dans la masse n'a, en général, besoin d'aucun, ou d'un très faible entretien.



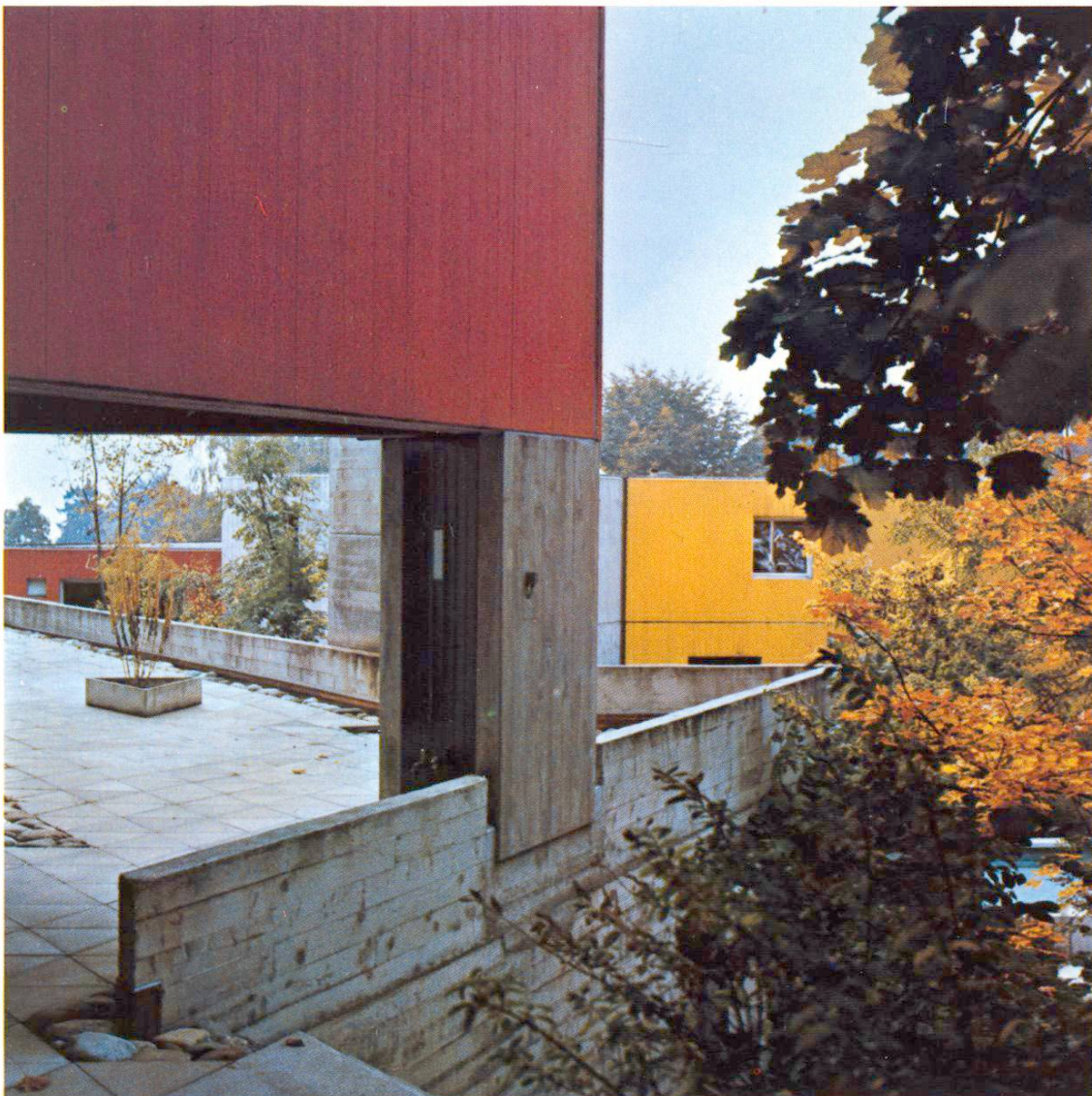


A côté de quelques bureaux et logements, le groupe de bâtiments présentés abrite surtout le centre de formation d'une association professionnelle, au sous-sol, les places de parc pour voitures. Les couleurs vives et les formes de ces constructions constituent un ensemble bien cohérent grâce au terrain vallonné et au vieux et beau parc où elles sont implantées. Kr.

7 On trouvera d'autres informations sur ces constructions dans les publications suivantes :

En allemand: Jahresbericht Verein Schweizerischer Zement-,
Kalk- und Gips-Fabrikanten 1968 (Zürich 1969)
Baumeister, No. 2/1970 (München 1970)

En italien Ville Giardini, ottobre 1970 (Milano 1970)
L'Industria Italiana del Cemento,
febbraio 1971 (Roma 1971)





TFB

Pour tous autres renseignements s'adresser au
SERVICE DE RECHERCHES ET CONSEILS TECHNIQUES
DE L'INDUSTRIE SUISSE DU CIMENT WILDEGG/SUISSE
5103 Wildegg Case postale Téléphone (064) 53 17 71